



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'UE

Fonds social régional pour la restauration et l'hébergement (lycées en tarification solidaire)

Publics concernés

- #Apprenti
- #Lycéen

Domaines secondaires

- [#Éducation et formation](#)
- [#Lycées](#)
- [#Logement](#)

Vous êtes lycéen(ne) et connaissez des difficultés pour payer la restauration ou l'hébergement ? Vous pouvez solliciter le fonds social régional lycéen.

Objectif

Permettre aux familles qui rencontrent des difficultés financières de bénéficier d'une aide pour les frais de restauration et d'hébergement, quelle que soit leur tranche tarifaire.

Calendrier

Cette aide s'applique pour l'année scolaire 2025-2026 dans tous les lycées qui appliquent la tarification solidaire de la restauration.

Bénéficiaire

Jeunes en formation (lycéens et post-bac) inscrits dans les établissements publics des lieux suivants :

- Départements Charente, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne
- Lycée Gustave Eiffel en Gironde.

Comment faire ma demande ?

L'utilisateur doit adresser une demande à l'établissement accompagnée des justificatifs déterminés par l'établissement.

Toute demande sera instruite dans le cadre d'une commission d'attribution.

Il appartient à cette commission, présidée par le chef d'établissement ou son représentant, de procéder à l'examen de la demande et de déterminer le montant alloué.

La décision sera communiquée aux responsables légaux.

Correspondants

- **Direction de l'éducation**

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption